

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2020

## INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 5286

présenté par  
Mme Fiat

-----

**ARTICLE 46**

L'alinéa de cet article est supprimé.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

"Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Dans un message posté le 26 juin 2018 sur son compte Twitter, Emmanuel Macron assurait qu'il n'était « pas question de supprimer les pensions de réversion pour les futurs retraités ».

Le projet de loi transmis au Parlement ne traduit pas cet engagement présidentiel. En effet, l'article 46 entend offrir au gouvernement la possibilité de supprimer, par simple ordonnance, les pensions de réversion accordées aux femmes divorcées.

Emmanuel Macron et son gouvernement ont pourtant assuré que les femmes seraient « les grandes gagnantes de cette réforme ».

Cette disposition, ajoutées à de nombreuses autres, prouve qu'au contraire les inégalités de revenus entre les femmes et les hommes seraient aggravées si le présent texte venaient à entrer en vigueur.

Cet amendement de suppression vise donc à s'opposer à cette régression des droits des femmes et réaffirme la détermination du groupe parlementaire de la France insoumise à lutter contre toute forme d'injustice.

"